

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 39
Séance du vendredi 28 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	02
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah, CORONA Jean, LUIGGI Laure, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 juillet 2023

Date d'exécution : 31 juillet 2023

Date d'affichage : 03 août 2023

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association San Marcellu in Oriente

Le président informe le conseil que l'association « San Marcellu in Oriente » a sollicité l'attribution d'une aide municipale d'un montant de 2 500 € afin de lui permettre de faire face aux frais qu'elle a supporté pour l'organisation de la dernière édition de la fête patronale « San Marcellu ».

Il propose au conseil municipal d'allouer une aide de 2 000 € à l'association et précise que la somme susvisée pourra être prélevée à l'article 6574 du budget de la commune pour 2023 où un crédit non individualisé de 19 150 € a été prévu.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la proposition du maire, d'allouer une aide de 2 000 € à l'association « San Marcellu in Oriente » afin de lui permettre de faire face aux frais qu'elle a supportés pour l'organisation de la dernière édition de la fête patronale « San Marcellu » et dit que la somme susvisée sera prélevée à l'article 6574 du budget de la commune pour 2023 où un crédit non individualisé de 19 150 € a été inscrit.

Délibération n° 2023 – 39 : Attribution d'une subvention à l'association San Marcellu in Oriente

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

